



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 15 décembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2020/30 de la Municipalité du 3 septembre 2020 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 53'150'000.-, y compris coût de main-d'œuvre interne, pour assurer le déploiement des compteurs électriques intelligents sur l'aire de desserte des SIL, conformément aux dispositions de la législation fédérale ;
2. de balancer par imputation sur ce crédit les dépenses effectives financées par le compte d'attente de CHF 349'000.- ouvert pour préparer cette demande de financement ;
3. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 11'560'000.-, y compris coût de main-d'œuvre interne, pour adapter les compteurs de gaz et de chaleur, de sorte à pouvoir les relever à distance en utilisant le système mis en place dans le cadre du point 1 et optimiser les processus de relevage ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement de ces crédits sur les rubriques 322, respectivement 331 des services concernés des Services industriels.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze décembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :